

Google earth  
Image Landsat

90 km

Juillet 2016  
Numéro 3

# Bulletin VSP

## Qu'est-ce que la veille sanitaire provinciale sur le SRRP ?

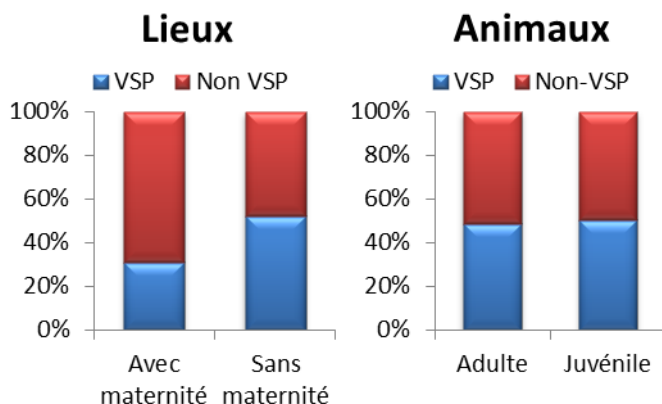
La veille sanitaire provinciale (VSP) est une approche structurée permettant de faciliter la collecte, la compilation et l'analyse systématique des données, avec diffusion rapide de l'information, aux personnes impliquées dans les démarches de contrôle du syndrome reproducteur et respiratoire porcin (SRRP). Vous trouverez les instructions pour l'adhésion à la VSP dans [le premier numéro du Bulletin VSP](#) et sur le site Web de Les Éleveurs de porcs du Québec.

## Bilan des inscriptions

À la mi-juin 2016, 46 % des 2 709 lieux porcins du Québec ont adhéré à la VSP. Les détails sur les inscriptions sont présentés dans le document « [bilan des inscriptions](#) » disponible sur le site Web de Les Éleveurs de porcs. Les données disponibles suggèrent une plus grande participation des lieux sans-maternités (≈ 50 %) que des lieux de production avec des maternités (≈ 30 %). Toutefois, la proportion des animaux qui sont couverts par la VSP est similaire pour les adultes et les juvéniles (≈ 50 %).

## Portrait sanitaire des lieux inscrits à la VSP

La collecte et la mise à jour du statut sanitaire au regard du SRRP est complétée pour plus de 70 % des lieux inscrits. Les données disponibles montrent que les souches sauvages du virus du SRRP sont absentes chez approximativement 50 % des lieux de production et des animaux.



### Statut par rapport au SRRP (Lieux)

	Tous	M+	M-
Négatif	14 %	18 %	13 %
Présumé négatif	7 %	6 %	8 %
Positif, souche vaccinale	32 %	24 %	34 %
Positif, souche sauvage et vaccinale	28 %	31 %	27 %
Positif, souche sauvage	19 %	20 %	19 %
Absence de souche sauvage	53 %	49 %	54 %

M+ : Lieu avec maternité

M- : Lieu sans maternité

Statut par rapport au SRRP (Animaux)	Adultes	Juvéniles
Absence de souche sauvage	55 %	51 %

## La démarche vers le contrôle du SRRP

Tous les experts ont compris que le contrôle du SRRP sur un territoire va exiger une dimension collective et collaborative. La démarche du Québec se compare bien aux démarches similaires réalisées ailleurs sur la planète. Certains producteurs et vétérinaires québécois trouvent que le progrès vers le contrôle du SRRP n'est pas assez rapide et pas assez visible. L'objectif de cette chronique est de repositionner la stratégie du Québec et de présenter quelques éléments de vision pour cet automne et la prochaine année.

### 1) La veille sanitaire provinciale

La mise en œuvre de la veille sanitaire provinciale est la première étape vers un meilleur contrôle du SRRP. Cette étape implique deux actions de la part du producteur et du vétérinaire. D'abord, le propriétaire des animaux doit accepter de partager l'information sur le statut sanitaire de ses animaux avec ses voisins. Cette première étape est réalisée par l'inscription du producteur à la Veille sanitaire sur le SRRP. Ensuite, le producteur doit demander à son vétérinaire de compléter le processus requis pour établir et partager le statut sanitaire. La collecte de ces données pour la veille sanitaire permet de dresser le portrait de la situation et mesurer le progrès.

Ce bulletin de nouvelles contient les premières statistiques en regard de la prévalence des souches sauvages de virus du SRRP sur un nombre substantiel de lieux de production et d'animaux. Ces statistiques suggèrent que 50 % des porcs du Québec sont contaminés par les souches sauvages du virus du SRRP. Cette information est importante, car elle est nettement inférieure aux rumeurs antérieures qui proposaient souvent un chiffre de l'ordre de 70 %. De plus, il est important de comprendre que le contrôle du SRRP à l'échelle provinciale ne sera pas simple, mais que c'est envisageable.

### 2) Mesures de contrôle du SRRP à la ferme

Les principales mesures qui permettent de contrôler le virus du SRRP à la ferme sont connues et elles sont résumées dans une fiche synthèse disponible au CDPQ et aux Éleveurs de porcs du Québec. Cette fiche résume les concepts de biosécurité et les principales mesures de contrôle qui ont permis de

réduire les pertes économiques des producteurs qui ont participé aux projets pilotes sur le contrôle du SRRP à l'échelle locale. Le principal problème n'est pas l'élimination des souches sauvages du virus du SRRP en soi, mais bien que les animaux demeurent exempts pour une période suffisante. La probabilité qu'ils demeurent exempts du virus du SRRP peut être augmentée par la mise en œuvre de bonnes mesures de biosécurité à la ferme. À cet égard l'équipe santé et biosécurité du CDPQ, en collaboration avec des vétérinaires et des producteurs, vient de compléter le développement d'un outil d'évaluation à la ferme qui permet de noter et de comparer la qualité des installations et des procédures de biosécurité à la ferme.

### 3) Plan de contrôle régional, voire provincial

Les producteurs et les vétérinaires comprennent que les lieux de production les plus importants à protéger sont les centres d'inséminations, les élevages de sélections et de multiplications, les lieux qui hébergent **les futurs reproducteurs et les maternités**. Idéalement, ces lieux de production stratégiques devraient être localisés le plus loin possible des élevages contaminés par les souches sauvages du virus du SRRP ou encore être dotés d'un système de filtration de l'air.

L'équipe santé et biosécurité du CDPQ évalue présentement l'effort requis pour permettre de garantir une zone tampon exempte du virus du SRRP autour de chaque maternité du Québec. Nous savons déjà qu'il est impossible de garantir une zone exempte du virus du SRRP de 5 ou 10 km pour chaque maternité mais, les possibilités pour des zones plus petites seront évaluées, présentées et discutées.

### 4) Mobilisation et concertation

Les Éleveurs de porcs du Québec, appuyé par plusieurs partenaires du secteur, ont décidé d'amorcer une démarche de recherche-action participative (RAP) pour augmenter l'engagement des diverses parties prenantes dans les démarches de contrôle de cette maladie. La première activité sera réalisée au mois d'octobre 2016. L'objectif principal de cette activité de concertation est d'identifier les actions collectives qui permettraient d'accélérer la mise en œuvre des processus de contrôle du virus du SRRP au Québec.

L'équipe VSP du **CDPQ**

Tous droits réservés, 2016  
Dépôts légaux-BAC, BAnQ  
ISSN 2369-954X

### Promotion de la VSP

Des activités de promotion peuvent être organisées dans votre région. Les Éleveurs de porcs du Québec et le CDPQ financent la réalisation de ces activités. Pour connaître les modalités pour ces activités, écrivez-nous à [info.VSP@cdpq.ca](mailto:info.VSP@cdpq.ca) ou contactez Sylvie Carrière au 418 650-2440, poste 4316 ou Rémi Pettigrew au 450 679-0530, poste 8274.